



**HAL**  
open science

## Bois sacrés et conservation de la biodiversité (sud Togo et Bénin)

Dominique Juhé-Beaulaton

► **To cite this version:**

Dominique Juhé-Beaulaton. Bois sacrés et conservation de la biodiversité (sud Togo et Bénin). Deslaurier C. et Juhé-Beaulaton D. Afrique, terre d'histoire, Karthala, pp.115-129, 2007. halshs-00176010

**HAL Id: halshs-00176010**

**<https://shs.hal.science/halshs-00176010>**

Submitted on 2 Oct 2009

**HAL** is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

## **Bois sacrés et conservation de la biodiversité dans l'aire culturelle adja-fon (sud Bénin et Togo)**

Dominique Juhé-Beaulaton<sup>1</sup>

Des « sanctuaires de la nature » d'Auguste Chevalier aux « conservatoires de la faune et de la flore » des botanistes des années 1980<sup>2</sup>, la perception des bois sacrés n'a guère évolué pour les scientifiques. Le thème du pavillon du Bénin à l'exposition universelle d'Aïchi au Japon en 2005 a porté notamment sur les « forêts sacrées pour la conservation de l'environnement ». Pourtant, les études historiques montrent que leur conservation dépend plus des rites et des pratiques qui les régissent, transmis de génération en génération, que d'une gestion écologique de ces formations attribuée un peu rapidement aux responsables de ces sites. Jean-Pierre Chrétien a d'ailleurs ouvert une nouvelle perspective de recherche en considérant ces bois comme des lieux de mémoire, témoins de l'histoire des relations des sociétés entre elles<sup>3</sup>. En 1978, il préconisait déjà la préservation de ces bois par une réglementation adaptée, s'alarmant de la disparition de bosquets sacrés qui « font partie à plus d'un titre du patrimoine culturel ». Mon propos dans cette contribution ne sera pas d'exposer l'intérêt que représentent ces sites pour une histoire des paysages déjà bien explorée, mais plutôt de soulever les questions qui se posent aujourd'hui autour de leur conservation en partant de mes derniers travaux de terrain. En effet, si au début de mes recherches j'ai considéré les bois sacrés comme des objets d'étude particulièrement intéressants pour retracer l'histoire des

---

<sup>1</sup> Chargée de recherche en histoire, CNRS, Cemaf (UMR 8171), associée à l'UR 169 (IRD). Je remercie Agnès Lainé et Stephan Dugast pour leurs avis et conseils. Une version plus longue de ce texte, en anglais, va paraître aussi dans *International Journal of Religion, Nature and Culture*, n° 4, 2007.

<sup>2</sup> A. CHEVALIER (1933), V. J. MAMA (1985).

<sup>3</sup> J.-P. CHRETIEN (1978).

paysages, en m'appuyant dans cette voie sur les travaux de Jean-Pierre Chrétien<sup>4</sup>, mon cheminement m'a conduite ensuite à étudier les sites sacrés naturels en relation avec les politiques de protection de l'environnement et de développement dit durable des ressources naturelles, problématique en phase avec des sujets d'actualité<sup>5</sup>.

Les bois sacrés dont il sera ici question se trouvent dans l'aire culturelle Aja-Tado, dans le sud du Bénin et du Togo<sup>6</sup>. Les îlots forestiers encore présents sont généralement des lieux de cultes vodou<sup>7</sup> dont la sacralisation a permis le maintien d'une formation arborée lorsqu'il s'agit d'une relique de l'ancien couvert forestier ou son développement en cas de création sur le site d'anciens habitats<sup>8</sup>. Ces sites sacrés constituent également des lieux où s'exercent des pouvoirs politiques et religieux, et de ce fait, ces lieux de culte ont connu de profondes perturbations depuis l'arrivée des Européens sur cette côte à partir du XVI<sup>e</sup> siècle. Actuellement, devant la pression foncière croissante combinée aux mutations socioculturelles, ces bois sacrés se trouvent souvent menacés tout en étant considérés comme des conservatoires de la biodiversité, ou de la flore et de la faune pour s'exprimer plus simplement. Ma contribution à cet ouvrage consistera à donner quelques éléments de compréhension des enjeux dont ces sites sont l'objet aujourd'hui en prenant en compte l'analyse du contexte historique, l'identification des

---

4 Jean-Pierre Chrétien, par son intérêt porté à l'histoire rurale de la région des Grands Lacs, m'a orientée au cours de mon travail de thèse. Cette contribution me permet également d'exprimer ma reconnaissance et mes remerciements pour le soutien continu qu'il m'a apporté, non seulement en tant que directeur de recherche mais aussi en tant que directeur de l'UMR Mald (CNRS-Paris I). Voir J.-P. CHRETIEN (1978, 1979, 1982, 1983).

5 Ces recherches s'inscrivent dans le cadre d'un projet financé par l'Institut français de la biodiversité de 2004 à 2006, en association avec l'UR 169 de l'IRD dirigée par M.-C. Cormier-Salem.

6 Ces pays se situent au niveau de l'interruption du domaine de la forêt dense humide et de l'arrivée jusqu'à la mer des formations de savanes guinéennes (« Dahomey Gap » ou « savane du Bénin »).

7 L'histoire ou l'origine des sites sacrés renvoient à la constitution du panthéon *vodou* qui comprend une très grande diversité de divinités. Les principaux *vodou* émanent de la cosmogonie des populations de la région, et il s'y s'ajoute un grand nombre de divinités liées à des événements historiques ou la manifestation de phénomènes interprétés comme surnaturels.

8 J'ai établi une typologie qui peut se comparer à celle proposée par J.-P. CHRETIEN (1978), entre les bois réservés et les enclos aménagés. Voir D. JUHE-BEAULATON (1999).

différentes catégories d'acteurs intervenant directement ou indirectement dans la gestion des forêts sacrées<sup>9</sup>, les effets des politiques environnementales et des conventions internationales au niveau local.

### **Bref rappel des mutations sociales en cours depuis le XIX<sup>e</sup> siècle**

La diffusion du christianisme à partir de la deuxième moitié du XIX<sup>e</sup> siècle a entraîné des mutations sociales par les conversions de plus en plus nombreuses, l'abandon ou l'adaptation des pratiques et des rites vodou, le manque de respect des règles qui régissaient les sites sacrés. En effet, dès leur arrivée les missionnaires chrétiens ont systématiquement rivalisé avec les responsables des cultes vodou, à la fois dans leur prêches et par l'implantation des églises qui bien souvent jouxtaient des bois sacrés, dans le but non dissimulé de les remplacer. Des dispensaires, écoles et orphelinats étaient associés aux missions chrétiennes participant aussi à la dynamique de substitution culturelle. Ce processus s'est accéléré de nos jours avec la diffusion surtout des nouvelles religions issues du christianisme et, dans une moindre mesure, de l'islam<sup>10</sup>.

L'administration coloniale a représenté un autre facteur de déstabilisation. En effet, bien souvent, les administrateurs ont affermi leur position en nommant des chefs de villages qui n'étaient pas toujours les détenteurs du pouvoir politique « traditionnel », pouvoir qui était lié, voire imbriqué, au pouvoir religieux dont il pouvait dépendre. Les relations entre chefs religieux et administrateurs coloniaux ont souvent été conflictuelles, ce que montrent des documents d'archives de l'époque coloniale conservés à Porto Novo<sup>11</sup>. Dès les années 1900, nombre de responsables religieux ont été arrêtés au Dahomey, emprisonnés et interdits de séjour dans leur village pour de longues années. En 1950, devant les « recrudescences de fétichisme criminel et délictueux », le

---

9 L'expression « forêt sacrée », couramment employée pour ces formations végétales, souvent de faible superficie – de 0,5 ha à 20 ha pour les plus grandes – s'avère peu appropriée. Certains ethnologues, dont D. LIBERSKI-BAGNOUD (2002), préfèrent employer celle de « lieux exceptés ». L'expression « bois sacré » sera retenue ici par « commodité ».

10 Les effets du christianisme et des nouvelles religions semblent avoir autant d'impact au Togo et au Bénin.

11 Archives nationales du Bénin, Porto Novo, Série E : carton 3<sup>E</sup>, 2. Cultes traditionnels : correspondances.

gouverneur C. Valluy ordonna aux commandants de cercles d'établir un recensement et de recueillir des renseignements sur les couvents et les cultes traditionnels.

Ces changements dans l'exercice des pouvoirs locaux ont également contribué à modifier les perceptions que les habitants avaient de l'essence divine de ce pouvoir, très souvent lié au culte rendu aux ancêtres, et entraîné à plus ou moins long terme la désacralisation de nombreux lieux sacrés.

À la méfiance qu'inspiraient les responsables religieux se sont ajoutés les effets de l'exploitation agricole coloniale marquée par un accroissement considérable des défrichements aux dépens des zones forestières pour développer une économie de plantations (palmiers à huile, tecks) et de cultures de rentes (maïs, arachide, coton, café...). Le classement de zones de forêts, la construction de routes et de voies ferrées, les déplacements de villages pour des « raisons sanitaires » par l'administration coloniale, ont provoqué le déguerpissement des habitants et donc l'abandon de nombreux lieux de culte. Le pouvoir colonial a ainsi appuyé, renforcé même, la position des missionnaires chrétiens. Pourtant, le botaniste Auguste Chevalier fut l'un des premiers à s'alarmer de la déforestation accélérée de ces îlots boisés ; en 1933, dans une communication à la Société de Biogéographie sur les bois sacrés, il expliquait ainsi que « malheureusement, à notre contact, le primitif renonce à ses croyances, les bois sacrés disparaissent. Presque tous ceux du Bas-Dahomey qui entouraient des sources maintenant éteintes ou appauvries ont disparu depuis 20 ou 30 ans<sup>12</sup>... »

Après les indépendances des années 1960, les nouveaux États ont poursuivi la même politique d'exploitation et de protection de l'environnement en conservant le même cadre administratif.<sup>13</sup> De plus, la forte densité démographique de la région en constante augmentation a eu pour conséquence une pression de plus en plus forte sur l'environnement, se caractérisant par un besoin croissant de terres cultivées et de bois de feu pour approvisionner les villes en plein essor.

Si, au Togo, l'État a appuyé son pouvoir sur le contrôle des chefs politiques locaux en leur accordant notamment une rente<sup>14</sup>, au Bénin en

---

12 A. CHEVALIER (1933 : 37).

<sup>13</sup> Le corps des agents des eaux et forêts a été mis en place sous la colonisation et les premiers décrets de protection remontent au début du XX<sup>e</sup> siècle.

14 E. A. B. VAN ROUVEROY VAN NIEUWAAL (2000).

revanche, les relations entre l'État et les autorités politico-religieuses locales se sont particulièrement tendues à partir de 1975, sous le régime marxiste-léniniste de Mathieu Kérékou. La lutte contre les pratiques « obscurantistes de sorcellerie » a entraîné la destruction de nombreux sites par l'abattage d'arbres sacrés et le défrichage de bois abritant des vodous. La situation a évolué à partir des années 1980, quand les scientifiques ont commencé à s'intéresser aux bois sacrés considérés comme les conservatoires de la biodiversité. Un colloque organisé par l'Unesco dans le cadre du programme Man and Biosphere s'est même tenu) à Cotonou en 1985<sup>15</sup>. Les recherches sur les bois sacrés se sont multipliées) et les chercheurs de la Faculté des sciences agronomiques d'Abomey-Calavi (Bénin) ont réalisé l'inventaire national des forêts sacrées, premier pas de la reconnaissance par l'État de ce patrimoine<sup>16</sup>. Les scientifiques ont réussi à convaincre les autorités politiques de l'importance de leur conservation et de leur protection. L'Unesco, en 1997, lance alors un projet intitulé « Sacred sites, Cultural integrity and Biological Diversity », qui montre l'intérêt croissant au niveau international pour ces formations et leur association à la conservation de la biodiversité. En 2003, le département des sciences écologiques de l'Unesco organise un nouveau colloque en Chine intitulé « The Importance of Sacred Natural Sites for Biodiversity Conservation ». Deux interventions seulement concernent l'Afrique, mais la question des bois sacrés est devenue mondiale.

Parallèlement à cette prise de conscience, la conjoncture économique défavorable des années 1980 a eu pour conséquence la réactivation des pratiques religieuses vodous<sup>17</sup>, bien des habitants attribuant la dégradation de leurs conditions de vie au non respect des interdits et à la destruction des lieux de culte ; un certain nombre de lieux ont alors été « reconstruits » et ce mouvement s'est encore accentué après le « renouveau démocratique » de 1989 au Bénin qui s'est appuyé non

---

15 V. J. MAMA (1985).

16 V. AGBO et N. SOKPON (1998). De nombreux mémoires de fin d'études de la Faculté des Sciences agronomiques de l'université d'Abomey-Calavi portent sur différents départements du Bénin. Au Togo, l'inventaire n'a pu être réalisé faute de moyen, mais quelques étudiants commencent à travailler sur ce sujet et les botanistes abordent aussi cette question. Voir K. KOKOU *et al* (1999) ; K. KOKOU et N. SOKPON (2006).

17 Ou bien les habitants se tournent vers les nouveaux mouvements religieux, les deux processus s'observant simultanément.

seulement sur les prêtres vodou, mais aussi sur les responsables politiques locaux à nouveau reconnus<sup>18</sup>. Le culte des vodous a acquis un statut national avec la création en 1991 de la Communauté nationale du culte vodou du Bénin, sous le mandat présidentiel de Nicéphore Soglo (de 1991 à 1996) et a vu à la fois sa consécration et sa récupération par les autorités avec l'organisation d'un « Festival international des arts vodou » à Ouidah en 1993. Dans ce cadre, l'inventaire des sites historiques de la ville a été réalisé, ce qui a eu pour conséquence la reconnaissance de la forêt sacrée de Kpassè comme site patrimonial. Dès lors, ce site est devenu emblématique des bois sacrés du Bénin. Les premiers aménagements ont été financés par le gouvernement et des sculptures représentant les principales divinités du panthéon vodou ont été installées dans la clairière qui abritait les cérémonies<sup>19</sup>. Le responsable politique et religieux a poursuivi la « mise en valeur » du site qui s'est alors ouvert aux touristes, venant non seulement du Bénin et des pays voisins mais aussi des autres continents. Une annotation du Livre d'or tenu par l'un des guides montre la perception de ce site par un Béninois : « Cette visite à la forêt sacrée de Kpassè m'a permis de découvrir la richesse de notre patrimoine culturel. Je souhaite qu'elle soit entretenue de façon permanente pour susciter la curiosité des familles<sup>20</sup>. » Des classes viennent également en sortie scolaire découvrir la culture et l'histoire de leur pays. C'est ainsi que l'écotourisme émerge désormais comme une nouvelle forme de valorisation et de conservation de ce patrimoine à la fois culturel et naturel<sup>21</sup>. La forêt de Kpassè est actuellement intégrée aux circuits touristiques des *tours operator* et figure dans les brochures proposées par les agences.

Autre décision politique faisant écho au festival organisé par Nicéphore Soglo, le président Mathieu Kérékou, élu en 1996, a décrété en 1997 la date du 10 janvier comme fête nationale des religions traditionnelles, appelée communément « fête du vodou ». Depuis, des cérémonies sont organisées chaque année dans tout le pays à cette occasion. Bien des cérémonies qui n'avaient pas de date fixe auparavant, car elles dépendaient du calendrier agricole et religieux en relation avec la divination, sont maintenant organisées ce jour-là. Ce changement

---

18 Voir R. BANEGAS (2003 : 309 et suivantes).

19 Voir la photo n° 1.

20 Ouidah, forêt de Kpassè, 14 septembre 2001.

21 D. JUHE-BEAULATON (2003).

s'accompagne d'une certaine « folklorisation » des rites<sup>22</sup>.

### **Actions de l'administration forestière et politiques nationales**

À côté de ce processus de revalorisation des pratiques religieuses locales, se pose cependant la question de la succession des chefs religieux et politiques locaux, qui devient cruciale pour assurer la transmission des savoirs et des pratiques. Ces dignitaires sont de plus en plus jeunes, lettrés, souvent chrétiens, informés des actions politiques nationales et internationales dans les domaines culturels et naturels dont ils essaient de tirer parti pour le développement du territoire qu'ils contrôlent. En cas de vacance du pouvoir religieux et/ou politique, le site sacré peut être désinvesti, ce qui conduit parfois à son défrichage dans un but économique (mise en culture, création de marché, construction de dispensaire...). Les autorités politiques et religieuses villageoises se trouvent donc dans la nécessité de faire appel de plus en plus fréquemment aux agents forestiers pour faire respecter les règles de protection qui régissent ces sites et dont ils perdent peu à peu le contrôle<sup>23</sup>. Leur pouvoir politique s'exerce essentiellement dans le rôle d'intermédiaires entre les habitants et les autorités politiques administratives de l'échelon communal à celui de l'Etat. Il arrive même que les agents forestiers viennent appuyer les nouveaux chefs dont les pouvoirs ne sont pas toujours reconnus par tous les membres de la communauté.

Dans ce contexte, les agents forestiers favorisent la mise en place de comités de gestion des forêts sacrées – sont apparus au Bénin à partir de 1995<sup>24</sup>. Ces comités prennent parfois le relais des responsables

---

22 Il ne faut cependant pas généraliser la fixation des dates de cérémonies. Il peut y avoir un « dédoublement » du calendrier, comme l'a observé Stéphan Dugast à Bassar (Togo) : la date officielle, pour les autorités, et les dates traditionnelles, toujours en vigueur, où les véritables rites se déroulent à l'abri des regards « officiels » (communication orale de S. Dugast que je tiens à remercier ici pour ses conseils et avis). Voir aussi S. DUGAST (2002).

23 Ce qui s'observe au Bénin comme au Togo.

24 Au Togo, l'administration forestière intervient peu dans la gestion des bois sacrés. Les agents rencontrés à la Direction centrale de Lomé pensent que toute intervention serait perçue comme une ingérence dans les affaires locales. Au niveau préfectoral, les agents reconnaissent des interventions ponctuelles, encore rares.



religieux décédés et restés sans successeur, ce qui n'est pas sans provoquer de conflits avec les habitants<sup>25</sup>. Ces nouvelles instances, comités de gestion, conseils municipaux, mais aussi les ONG de développement local, essaient d'assurer la conservation des sites en mettant en place une gestion concertée (ou non), intégrant une restauration si besoin est, dont les objectifs ne sont plus seulement religieux et culturels mais aussi (et surtout) économiques et politiques.

Les opérations des agents forestiers sur les bois sacrés consistent surtout en actions de sensibilisation auprès des habitants et en plantations, avec parfois la mise en place de plans de réhabilitation. Au Bénin, ces plans dépendent essentiellement de la volonté des responsables des Directions départementales des Forêts et des Ressources naturelles (DDFRN), aussi ne s'observent-ils pas dans tous les départements. Dans le sud du pays, par exemple, seuls le Mono et l'Atlantique en ont mis un en place. Au Togo, ils sont inexistantes pour le moment, même si cette année la journée de l'arbre du 1<sup>er</sup> juin a été célébrée dans un bois sacré, à Assouame (préfecture de Tsevie), en vue de sa restauration en présence des autorités administratives<sup>26</sup>. Les agents forestiers interviennent aussi pour constater les effractions et dresser des procès-verbaux<sup>27</sup>. Au Bénin, ils appuient leurs actions sur l'inventaire national des forêts sacrées qu'il leur arrive de compléter dans certains cas.

Ces actions de l'administration forestière sont à mettre en relation avec les politiques nationales de protection de l'environnement. A partir de 1988, codes forestiers et codes de l'environnement ont remplacé la

---

25 En effet, bien souvent, les responsables religieux n'ont pas de successeur à leur mort, cette fonction imposant d'abandonner toute autre activité professionnelle et de rester au village ; la scolarisation, l'exode rural, la christianisation ou l'islamisation renforcent la difficulté de la sélection des « candidats ». La transmission des pratiques religieuses et des savoirs n'est plus assurée. Ce problème se pose non seulement pour les fonctions religieuses mais également pour les pouvoirs politiques « locaux ».

26 Cette action a fait l'objet d'un reportage vidéo diffusé en juillet 2006 au journal télévisé.

27 Ces rapports ne sont pas remontés à la direction centrale. L'archivage est souvent problématique et les mutations des agents, relativement fréquentes, ne permettent même pas une mémoire institutionnelle des actions entreprises sur le long terme. Ceci a été observé tant au Bénin qu'au Togo, où la situation semble encore plus préoccupante en relation avec la prise de conscience récente de l'intérêt pour la conservation de ces formations. Jusqu'à présent les interventions des forestiers ne portaient que sur les forêts classées de l'État.

législation coloniale en vigueur depuis les années 1930. Au Bénin comme au Togo<sup>28</sup>, ces mesures de protection se sont renforcées au cours des années 1980-1990, en relation avec les grandes conférences et conventions internationales : les conventions sur la conservation des zones humides (Ramsar, 1971) et sur la protection du patrimoine mondial naturel et culturel (1972) ont précédé la conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement (Rio, 1992) qui a constitué une prise de conscience officielle des liens entre environnement et développement. Des projets d'aménagement des forêts aux plans d'action environnementale mis au point par les ministères de l'Environnement créés entre 1993 (Bénin) et 1995 (Togo), jusqu'à la Loi cadre sur l'environnement (Bénin, 1999) et les Lois sur la décentralisation (Togo, 1999 et Bénin, 2000), le cadre législatif a évolué en application des Conventions internationales (sur la diversité biologique en 1993, les changements climatiques en 1994 et la lutte contre la désertification en 1996) ratifiées par les deux États, même si les effets se font sentir différemment selon les pays étudiés. Après la ratification par le Bénin et le Togo de la Convention sur la diversité biologique, chaque pays a rédigé une monographie nationale de la diversité biologique faisant le point des connaissances des éléments de cette diversité<sup>29</sup>. Parmi les domaines choisis pour être analysés figurent les bois sacrés.

Au Bénin, en relation avec l'application de la loi de décentralisation, une nouvelle loi en instance au Parlement en 2006 sur le foncier rural propose que « les terrains portant des boisements naturels sur lesquels s'exercent des droits établis ou acquis selon les règles coutumières ou les pratiques et normes locales comme propriétés des particuliers, des organisations communautaires et relèvent du domaine forestier privé de ces particuliers. » Les forêts sacrées ne sont pas clairement mentionnées mais elles sont directement concernées par ce texte législatif qui ne fait qu'entériner la situation existante. Parallèlement à toutes ces législations (forestière, environnementale, décentralisation et foncier rural), un projet de loi portant protection du patrimoine culturel et du patrimoine naturel à caractère culturel en

---

28 Notons que l'évolution des mesures prises dans les deux pays est analogue quel que soit le régime politique en place, démocratique ou autoritaire, et suit en fait les grands courants internationaux de protection de l'environnement.

29 La monographie du Togo date de 2002. Celle du Bénin est non datée, mais 24 rapports de spécialistes sont cités en bibliographie datant au plus tard de l'année 2000.

République du Bénin est en cours d'élaboration et devrait permettre de procéder à leur inventaire et au classement d'un certain nombre de sites. Cependant, l'articulation entre ces différents textes de loi n'est pas aisée et leur application n'en sera pas facilitée. Obtenir des informations est une tâche d'autant plus complexe que les projets de lois sont difficilement consultables tant qu'ils n'ont pas été votés. Les agents administratifs rencontrés confondent d'ailleurs parfois projets de lois et projets de développement financés par les institutions internationales comme la Banque mondiale, les derniers précédant quelquefois les premiers. Par exemple, dans le cadre de la décentralisation, un projet a été initié pour transférer la gestion de certaines forêts aux communes : le Pagefcom, Projet d'appui à la gestion des forêts communales – dont le statut n'existe pas pour le moment. L'aménagement et la gestion de près de 50 forêts sacrées du Sud Bénin est prévu, car selon le coordonnateur<sup>30</sup>, « c'est surtout dans ces formations que se trouvent les espèces en voie de disparition. Il faut les reboiser et les faire revivre, car avec la révolution<sup>31</sup>, les forêts et les arbres ont été endommagés. » Au Bénin, entre 1985 et 2006, les bois sacrés sont passés du statut de lieux de conservation des pratiques obscurantistes de sorcellerie à celui de hauts lieux de conservation de la biodiversité.

### **Effets des décisions politiques sur les modes locaux de gestion**

Le festival de Ouidah en 1993 a marqué le début de la prise de conscience des responsables locaux de l'intérêt que peuvent représenter les sites sacrés pour le développement. En effet, d'autres sites peuvent être mentionnés comme lieux d'enjeux économiques en relation avec le développement de l'écotourisme, la reconnaissance des paysages culturels<sup>32</sup> et la volonté de conserver la biodiversité. Ces orientations

---

30 Entretien en juillet 2006 ; le texte du projet n'a pu être consulté.

31 Entre 1974 et 1990, sous le régime du Parti de la République populaire du Bénin (PRPB).

32 La notion de « paysage culturel » a été définie en 1992 par le Comité du patrimoine mondial et intégrée aux critères retenus pour l'inscription de biens culturels sur la liste du patrimoine mondial (E. ADJANOHOUN, 1998). M. RÖSSLER (2000 : 7) identifie trois catégories de paysages culturels : les paysages créés (jardins, parcs), les paysages évolutifs (reliques ou vivants, ils sont associés aux modes de vie traditionnels) et les

politiques sont particulièrement observables à Bembé (Ouémé, Bénin), où l'identification des différentes catégories d'acteurs autour de la conservation de la forêt sacrée de Bamèzoun montre une superposition d'actions sans réelle articulation. Ainsi un comité de gestion de la forêt sacrée est mis en place en 1995, avec pour objectif de pallier la vacance du pouvoir religieux. En 1998, la Direction départementale de la culture, de l'artisanat et du tourisme développe un projet d'exploitation touristique pour lutter contre la pauvreté et désenclaver la zone. Une signalétique des sites est mise en place à cette occasion. Des ONG, dont Nature tropicale, interviennent également dans la sensibilisation visant à la conservation et à la promotion de l'écotourisme. En 2002, l'École du patrimoine africain y tient un atelier avec ses stagiaires, où l'on prévoit un plan de gestion de la forêt. Enfin en 2004, démarre un Projet de réserve biologique intégrant les forêts sacrées (ministère de l'Environnement/Banque mondiale) dont celle de Bamèzoun. Cependant cette forêt classée Ramsar<sup>33</sup>, site sacré et réserve biologique, reste un lieu d'exploitation du bois de feu et les habitants ne voient pas d'évolution de leur situation économique : les rares touristes venant en pirogue depuis Porto Novo ne s'arrêtant pas à Bembé<sup>34</sup>.

D'autres sites moins connus sur le plan culturel et historique, ou ne présentant pas le même intérêt écologique et touristique, font l'objet de la part de leurs responsables de demandes de reconnaissance et de soutien auprès des instances administratives (ministères de la Culture et de l'environnement). Ces demandes s'inscrivent dans un projet de développement économique local fondé sur le tourisme et l'exploitation programmée de ressources forestières. Les effets des médias, de la scolarisation, ou encore de l'exode rural influencent le comportement des nouveaux chefs. Certains ont connaissance des instances internationales comme l'Unesco et n'hésitent pas à écrire au ministre de la Culture pour demander l'inscription de leur(s) site(s) sur la liste du patrimoine mondial de l'humanité<sup>35</sup> !

---

paysages associatifs (association de phénomènes religieux, culturels à l'élément naturel comme les bois sacrés).

33 En 1971, la convention sur la conservation des zones humides s'est tenue à Ramsar en Iran.

34 Voir la photo n°2 de la forêt de Bamèzoun à Bembé.

35 Cependant, il faut souligner l'existence de certains projets de restauration ayant pour seul objectif la réhabilitation à des fins religieuses et culturelles, comme j'ai pu le constater à Bè (Lomé, Togo) et à Tinou (département du Mono, Bénin).

Pourtant si le tourisme est perçu comme un facteur clé de la conservation des bois sacrés, il ne concerne qu'une minorité de sites sélectionnés en fonction de leur intérêt culturel ou biologique. Par ailleurs, leur ouverture au tourisme n'est pas toujours reçue favorablement par les habitants, pour diverses raisons : l'accapement des « revenus » par une minorité liée au pouvoir et un contrôle accru de l'accès aux sites pour les habitants qui entraient auparavant assez « librement » à l'intérieur (pour y chercher du bois et d'autres produits de cueillette<sup>36</sup>). En outre, l'adaptation des pratiques est plus ou moins bien perçue par les adeptes, les pratiques culturelles vodou s'inspirant notamment de celles du christianisme. Certaines cérémonies calquent leurs rites sur les messes catholiques, la noix de cola remplaçant l'hostie pour la communion. Un « livre liturgique vodun » est même en circulation qui a pour objectif « la formation des prêtres du culte vodun ». Ce livret est reprographié par le centre de revalorisation du culte vodun – Yéhoué Djowanon, association basée à Zagnanado dans le département du Zou.

L'influence de ces changements sociaux sur les pratiques religieuses s'accompagne de leur transformation et donc de l'adaptation des modes de gestion des forêts. Si la majorité des sites semble gravement menacée<sup>37</sup>, et même condamnée à disparaître avec les croyances et les pratiques qui les contrôlent, l'adaptation des pratiques religieuses aux conditions sociopolitiques actuelles sera déterminante pour le devenir de ces formations boisées.

Parallèlement à ces dynamiques sociales, le rôle des ONG environnementales<sup>38</sup> et de développement local va grandissant. Leurs actions sont souvent médiatisées par la presse qui devient ainsi une source d'informations concernant les actions entreprises dans les bois sacrés. Le recours croissant à la notion de patrimoine participe au mouvement de conservation des sites sacrés et à leur restauration (voire à

---

36 Ce qui est d'ailleurs un signe de l'affaiblissement du respect des interdits.

37 K. Kokou a effectué l'analyse biologique et biogéographique de la flore des forêts sacrées de la zone d'étude et ses travaux montrent que dans bien des cas, leur structure verticale est complètement perturbée ; les grands arbres sont coupés, ce qui provoque une descente de cime. Le sous-bois s'embroussaille et devient impénétrable. Certaines ont même été totalement défrichées. Voir K. KOKOU et N. SOKPON (2006).

38 La coordination entre l'État et les ONG agissant dans le domaine de l'environnement pose cependant un certain nombre de problèmes car les actions sont rarement concertées.

leur reconstruction). Tous les lieux de conservation de la mémoire collective sont intégrés dans la construction de ce patrimoine national. Mais celui-ci dépend de la reconstruction-recomposition de sites en relation avec les actions de développement dont le tourisme et la conservation de la biodiversité sont deux des composantes. Cependant, si les actions de protection de l'environnement intègrent la conservation de ces lieux sous l'impulsion des politiques environnementales nationales et internationales, l'absence de concertation et la dilapidation des financements entre les différents projets de conservation du patrimoine culturel et de la biodiversité constituent un frein aux opérations de protection et de conservation<sup>39</sup>. Le devenir de ces sites repose plus sur la prise de conscience tant individuelle que collective de l'intérêt qu'ils représentent à la fois comme lieux de mémoire, lieux de nouvelles sociabilités et conservatoires d'une certaine biodiversité.

### Références bibliographiques

- AGBO V. et SOKPON N., 1998, *Forêts sacrées et patrimoine vital au Bénin*, Rapport technique final du Projet CRDI n° 95-8170, Université nationale du Bénin, faculté des Sciences agronomiques.
- ADJANOHOUN E., 1998, « La notion de paysage culturel et les liens nature-culture en Afrique », in LE COUR GRANDMAISON C. et SAOUMA-FORERO G. (dir.), *Le patrimoine culturel africain et la convention du patrimoine mondial*, Quatrième réunion de stratégie globale, Porto Novo, Unesco : 69-84.
- BANEGAS R., 2003, *La Démocratie à pas de caméléon. Transition et imaginaires politiques au Bénin*, Paris, Karthala, CERI.
- CHEVALIER A., 1933, « Les bois sacrés des Noirs de l'Afrique tropicale, sanctuaires de la nature », *Compte-rendu sommaire des séances de la Société de Biogéographie*, n° 82 : 37.
- CHRETIEN J.-P., 1978, « Les arbres et les rois, sites historiques du Burundi », *Culture et société, Revue de la civilisation burundaise*, n° 1 : 35-47.
- CHRETIEN J.-P., 1979, « Les années de l'éleusine, du sorgho et du haricot dans l'ancien Burundi. Ecologie et idéologie », *African economic History*, n° 7 : 75-92.

---

39 Une version plus développée de cet article sera publiée en 2007 en anglais dans le *Journal for the Study of Religion, Nature and Culture*, vol. 1, n° 4.

- CHRETIEN J.-P., 1982, « Le sorgho dans l'agriculture, la culture et l'histoire du Burundi » *Journal des africanistes*, vol. 52, n° 1-2 : 145-162.
- CHRETIEN J.-P. (éd.), 1983, *Histoire rurale de l'Afrique des grands lacs. Guide de recherche*, Paris, Afera, diffusion Karthala.
- DUGAST S., 2002, « Modes d'appréhension de la nature et gestion patrimoniale du milieu », in CORMIER-SALEM M.-C. JUHE-BEAULATON D., BOUTRAIS J. et ROUSSEL B. (dir.), *Patrimonialiser la nature tropicale. Dynamiques locales, enjeux internationaux*, Paris, IRD Editions, Colloques et séminaires : 31-78.
- JUHE-BEAULATON D., 1999, « Arbres et bois sacrés : lieux de mémoire de l'ancienne Côte des Esclaves », in CHRETIEN J.-P. et TRIAUD J.-L. (dir.), *Histoire d'Afrique. Enjeux de mémoire*, Paris, Karthala : 101-118.
- JUHE-BEAULATON D., 2003, « Processus de réactivation de sites sacrés dans le Sud du Bénin », in GRAVARI-BARBAS M. et VIOLIER P. (DIR.), *Lieux de culture, culture de lieux. Production(s) culturelle(s) locale(s) et émergence des lieux : dynamiques, acteurs, enjeux*. Presses universitaires de Rennes : 67-79.
- KOKOU K, AFIADEMANYO K., AKPAGANA K., 1999, « Les forêts sacrées littorales du Togo : rôle culturel et de conservation de la biodiversité », *Journal de recherche scientifique de l'Université du Bénin (Togo)*, vol. 3, n° 2 : 91-104.
- KOKOU K. et SOKPON N., 2006, « Les forêts sacrées du couloir du Dahomey », *Bois et forêts des Tropiques*, n° 288 (2) : 15-23.
- LIBERSKI-BAGNOUD D., 2002, *Les Dieux du territoire. Penser autrement la généalogie*, Paris, CNRS éditions, Editions de la Maison des Sciences de l'homme (« Chemins de l'ethnologie »).
- MAMA V. J., 1985, « Forêts fétiches ; modèle de la conservation de la nature en République populaire du Bénin », in Ministère du Développement rural et de l'action coopérative, *Surveillance des écosystèmes forestiers et pastoraux*, Cotonou, mars : 20-24.
- RÖSSLER M., 2000, « The implementation of the World Heritage cultural landscape categories », in *La Convention du patrimoine mondial et les paysages culturels en Afrique*, Réunion d'experts, Unesco, Tiwi, Kenya, 9-14 mars 1999 : 7-15.
- ROUVEROY VAN NIEUWAAL E. A. B. van, 2000, *L'État en Afrique face à la chefferie. Le cas du Togo*, Paris, Leiden, Karthala, ASC.

**Légendes des photographies :**

*Photo n° 1* : Ouidah : aménagements de la forêt de Kpassè après le Festival international des arts vodou de 1993 (© D. Juhé-Beaulaton).

*Photo n° 2* : Bamèzoun (village de Bembé, Ouémé, Bénin) : forêt sacrée, site classé Ramsar, devient réserve biologique (© D. Juhé-Beaulaton).